



Poser un autre regard sur le végétal

Pour préserver la biodiversité ordinaire et la santé publique.

- En tolérant que quelques plantes “sauvages” occupent temporairement les trottoirs,
- En se familiarisant avec les espèces poussant sur les pas de porte, en participant, par exemple, au programme “**Sauvages de ma rue**” du Museum National d’Histoire Naturelle

Pour en savoir plus :

sauvagesdemarue.mnhn.fr
vigienature.mnhn.fr



Jardiner au naturel sur vos parcelles

Vous aussi, comme de nombreuses entreprises, adoptez des pratiques plus respectueuses de l’environnement dans votre entreprise.

Vous pouvez par exemple :

- Remplacer l’utilisation des désherbants chimiques par la binette, le paillage ou les plantes couvre-sols,
- Espacer davantage les tontes et conserver des espaces non tondus pour permettre le développement de la flore et accueillir les papillons,
- Privilégier les plantes vivaces qui sont moins gourmandes en eau,
- Planter une haie mixte composée d’espèces champêtres (charme, cornouiller, fusain) plutôt qu’une haie constituée d’une seule espèce type thuya ou laurier,
- Laisser un petit tas de bois mort dans un coin de jardin afin d’offrir un refuge aux hérissons et tritons de passage,
- Installer des nichoirs et hôtels à insectes afin d’accueillir la faune locale.

Plus d’idées et d’informations sur :

www.lamaisondujardin.org

DANS LES PARCS D’ACTIVITÉS UNE GESTION DIFFÉRENTE DES ESPACES PUBLICS EN FAVEUR DE VOTRE ENVIRONNEMENT



Crédit photos : INN Chico Mendès

Contact :
Pévèle Carembault
Service Environnement
Tél. : 03 20 79 20 80

Pour toute information :
www.pevelecarembault.fr
www.gestiondifferenciee.org



Gérer les espaces verts en faveur de votre environnement

Comme de nombreuses entreprises, vous pouvez mettre en place la gestion différenciée de vos espaces verts.

Mais qu'entend-on par gestion différenciée ?

C'est une gestion respectueuse de l'environnement qui a pour objectifs de :

- gérer durablement les ressources naturelles (eau, air, sol),
- préserver la santé de tous,
- améliorer le cadre de vie des habitants,
- restaurer la biodiversité,
- diversifier les paysages.

La gestion différenciée, c'est adapter l'entretien de chaque espace en fonction de son usage et de sa localisation, dans une gradation allant du plus soigné en centre-ville au plus extensif dans les secteurs moins fréquentés.

En Pévèle Carembault

La Communauté de communes Pévèle Carembault gère de nombreux espaces verts ou semi-naturels (zones d'activités, chemins, abords de bâtiments communautaires...). Pour entretenir ces sites, aucun traitement chimique n'est utilisé. Les plantes régionales sont privilégiées dans les massifs et les haies.

Grâce à cette gestion écologique, la Pévèle Carembault mène des actions concrètes en faveur de l'environnement tout en incitant les entreprises des parcs d'activité à adopter les bons gestes comme la plantation de haies d'essences différentes pour favoriser la bio-diversité.



Adopter le "zéro phyto"

Pour garantir la qualité de l'air et de la ressource en eau, pour préserver votre santé et favoriser la biodiversité.

- En remplaçant progressivement les produits chimiques par de **nouvelles techniques de désherbage** (manuel, mécanique, thermique),
- En remplaçant certaines surfaces minérales par des surfaces enherbées,
- En tolérant un minimum la présence d'herbes sur les trottoirs ou les allées,
- En rénovant la voirie, afin d'éviter la repousse d'herbes indésirables.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Suite au Grenelle de l'Environnement et aux plans Ecophyto 1 et 2, les lois concernant l'utilisation de désherbants chimiques dans les espaces verts et sur la voirie sont de plus en plus restrictives. En 2019, leur usage sera totalement interdit dans l'ensemble des espaces verts, publics et privés. Les méthodes d'entretien doivent évoluer rapidement et chacun doit apprendre à mieux accepter la présence d'un peu de fleurs sauvages en ville.



Prendre en compte l'environnement et favoriser la biodiversité

Pour économiser l'eau, limiter les déchets et ne plus polluer l'eau, l'air et les sols.

- **En favorisant les plantes vivaces** par rapport aux annuelles et en ménageant une place aux espèces locales qui sont plus résistantes aux maladies et aux ravageurs et moins gourmandes en eau,
- **En paillant les massifs** ou en utilisant des plantes couvre-sols qui limitent la pousse de la végétation spontanée et maintiennent le sol humide,
- **En espaçant les tontes**, notamment sur les espaces moins fréquentés par le public comme les bordures de route ou les entrées de village.

Pour permettre le développement de la flore locale et offrir refuge et nourriture à la faune.

- En faisant évoluer le gazon tondu **vers la prairie fleurie**,
- En préservant des bandes enherbées aux pieds des haies, en lisière de boisement ou en bordure de rivière,
- **En pratiquant la fauche tardive** de certaines prairies, de bords de routes ou de fossés,
- En conservant du bois mort, de vieux arbres et des arbres à cavités s'ils ne présentent pas de danger pour le public.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Une plante vivace est une plante herbacée vivant plus de 2 ans et capable de produire plusieurs floraisons. A la fin de chaque saison végétative, certains organes aériens meurent tandis que le reste de la plante survit sous forme de bulbe, de tubercule, de rhizome ou encore de bourgeons cachés dans le sol. Exemples de plantes vivaces : *Achillée millefeuille*, *Crocus*, *Dahlia*, *Iris*, *Jacinthe*, *Jonquille*, *Lis*, *Lupin*, *Marguerite*, *Narcisse*, *Oeillet*, *Salicaire commune*,...